

Compte rendu – Session de travail du mardi 17 mai 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 17 mai 2022 en présence des journalistes à la Salle publique et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 3 mai 2022

| | |
|--|---|
| Sujet | <p>Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 3 mai 2022.</p> <p>M. Daniel Cournoyer revient sur la visite des installations d'Énercycle. Les dates pour le mois de mai ne convenant pas, d'autres dates seront proposées pour le mois de juin.</p> <p>M. Dany Carpentier revient sur la question du rattrapage salarial des élues et élus. M. Pierre Montreuil affirme que les informations obtenues durant la fin de semaine ont été décevantes et explique que les données fournies durant les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) portaient sur les villes ayant une population de 100 000 personnes ou moins. Il espère recevoir bientôt des nouvelles de l'UMQ au sujet de comparatifs pour des villes de taille semblable afin que le comité de travail tienne rapidement une nouvelle réunion.</p> |
| Décision : s. o. | |
| Responsable de l'exécution : s. o. | |
| Échéancier / suivi : s. o. | |
| Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o. | |
| Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o. | |

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 3 et 4, 27, 38, 40 à 45 et 47 de l'ordre du jour.

Plus précisément, aux points 3 et 4, M^e François Bélisle souhaite que le sujet du parc industriel Bellefeuille/Père Daniel fasse l'objet de discussions puisque selon lui, il s'agit d'une zone mal exploitée et qu'il faut restructurer les zones industrielles.

Au point 27, M^e François Bélisle demande si un autre accès est prévu pour ce quartier et s'il est possible d'annexer le quartier Baie-Jolie à celui-ci. M. Dominic Thibeault répond que pour l'instant, l'accès actuel demeure le seul accès au quartier et qu'éventuellement les deux projets pourront se joindre.

Au point 38, M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'il y a deux objectifs dans ce projet : la conservation et l'accessibilité pour les générations futures. Il comprend mal l'accessibilité puisque CMB n'est pas accessible à tous puisqu'il faut payer pour le fréquenter. M. Dominic Thibeault explique que CMB est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui a ajouté à sa mission la conservation des milieux naturels. M. Fortin souhaite qu'une clause d'accessibilité pour la population trifluvienne soit ajoutée à l'entente. M. Thibeault répond que la présente entente concerne le programme de subvention du Fonds Éclaire et non pas une entente de loisirs conclue avec la Ville. Mme Sophie Desfossés indique que l'accès pour la population est inscrit dans la convention que CMB a signée avec la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire. M. Thibeault indique que dans le cycle de révision des programmes, il sera bientôt temps de réviser le Programme de sensibilisation à la réduction des gaz à effet de serre; il propose de mettre cette réflexion sur l'accessibilité dans la mise à jour des programmes qui aura lieu durant l'été. M. Fortin demande pourquoi ne pas modifier le zonage. M. Thibeault répond qu'il n'est pas possible de modifier le zonage d'un terrain appartenant à un tiers sans qu'il en fasse la demande et que le zonage de conservation pourrait être considéré comme de l'expropriation déguisée. M. Fortin demande si le zonage sera modifié par la suite. M. Thibeault répond que c'est le cas puisqu'il s'agit d'une condition du programme. M. Richard W. Dober demande pourquoi les gens qui fréquentent CMB ne peuvent avoir accès au site le jour avant la fin de l'année scolaire. Mme Desfossés répond qu'elle va poser des questions sur les horaires et faire un suivi. Mme Geneviève Auclair souhaite quant à elle discuter en comité d'un éventuel plafond des subventions Éclaire. M. Thibeault répond que cet aspect sera aussi étudié durant la mise à jour des programmes. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande de quelle façon le montant de la subvention a été établi. M. Thibeault répond que le programme prévoit une participation maximale de 40 % du Fonds Éclaire dans un projet d'acquisition, sauf dans le cas de boisés d'intérêt social qui peuvent être subventionnés à 100 %. Mme Albernhe-Lahaie souhaite connaître la valeur de ce terrain au rôle d'évaluation foncière. M. Thibeault répond que le prix de vente du terrain est la juste valeur marchande et que le comité qui analyse les demandes de subvention a fait les vérifications nécessaires. Si la subvention a été accordée, c'est que tout est conforme. M. Fortin demande ce qui arrive si l'OBNL ferme ses portes. M. Thibeault répond que le ou les terrains seront remis à des organismes qui ont une mission similaire. M^e François Bélisle demande si CMB peut présenter une nouvelle demande l'an prochain. M. Thibeault répond que le programme est là pour ça et qu'il permet de faire l'acquisition de boisés à moindre coût.

Aux points 40 à 45, M. Dominic Thibeault explique que les subventions n'ont pas été présentées au Comité Assurer un environnement sain et propre à des fins d'information. Elles le sont habituellement, mais ce n'est pas une exigence du Programme de soutien à la sensibilisation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Fonds Éclaire. En raison de la période électorale, les chèques auraient été remis trop tard aux organismes.

Au point 47, M^e François Bélisle se demande si le fait qu'il y ait un seul soumissionnaire est normal ou inquiétant. M^e Annie Pagé répond que le prix de la soumission représente 93 % du prix estimé et que la situation est beaucoup moins inquiétante dans ce contexte.

M^e Yolaine Tremblay annonce que le point 73 est retiré de l'ordre du jour de la séance publique puisqu'il s'agit d'un dépôt à la greffière et non pas d'un dépôt au Conseil.

M^e Yolaine Tremblay annonce que quatre points seront ajoutés en Affaires nouvelles. Le premier point concerne une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain pour des travaux d'implantation d'infrastructures et d'ouvrages, de déblai et de remblai puisque l'ingénieur du projet a soulevé que le talus (qui appartient à la Ville) situé au sud du terrain devra faire l'objet de travaux.

Le deuxième point concerne l'adjudication d'un contrat pour l'aménagement d'un lien au moyen d'une piste cyclable du boulevard des Chenaux au boulevard Parent. M. Patrice Gingras explique que le projet avait été présenté à quelques reprises, mais que l'aspect de la côte reliant la rue Papineau et le boulevard des Chenaux a changé. En effet, le lien cyclable devait monter en serpentin pour faciliter l'accès aux cyclistes et aux piétons tout en laissant de l'espace pour la glissade en hiver. À la suite de discussions avec la conseillère du district qui souhaitait conserver le plus d'espace possible pour la glissade, le tracé a été modifié. La piste monte désormais en ligne droite. Un ingénieur a approuvé cette conception, mais elle est moins conviviale pour les cyclistes, les piétons et les personnes à mobilité réduite qui souhaitent l'emprunter. Par la suite, il y aura deux corridors sécurisés pour une piste cyclable unidirectionnelle sur le boulevard des Chenaux, et la nouvelle piste linéaire se dirigera à l'arrière de la Caserne n° 1 et sortira sur la rue des Alpes. Une discussion animée porte ensuite sur la façon de présenter des changements importants à des projets qui avaient déjà été approuvés. Les membres du Conseil conviennent d'octroyer le contrat à la séance publique du soir, de présenter les modifications au projet à la prochaine réunion du Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville et au besoin, de donner une directive de changement si le Comité

| | |
|--|---|
| | <p>décide d'aller de l'avant avec le scénario original.</p> <p>Le troisième point concerne le remplacement de l'annexe d'un règlement au sujet de la réalisation d'une microbibliothèque en plein air dans le cadre du budget participatif afin de lui apporter des précisions.</p> <p>Le quatrième point concerne la durée de la désignation des trois membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières qui est de trois ans et non pas d'une année.</p> |
| <p>Décision : Retirer le point 73 de l'ordre du jour de la séance publique du 17 mai 2022. Ajouter quatre points en Affaires nouvelles à l'ordre du jour de la séance du 17 mai 2022.</p> | |
| <p>Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.</p> | |
| <p>Échéancier / suivi : Séance du 17 mai 2022.</p> | |
| <p>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Pierre-Luc Fortin quitte la session de travail à 14 h 06.</p> | |
| <p>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</p> | |

Tour de table des présidentes et présidents des comités

| | |
|--|--|
| Sujet | <p>Comité Animer et soutenir la communauté : M. Luc Tremblay, président, résume les sujets discutés à la réunion du 10 mai dernier : collection archéologique de la Ville, programme de soutien aux organismes de loisirs, de sport et de culture et avenir du bâtiment Notre-Dame-de-la-Rive.</p> <p>Comité Assurer la sécurité des milieux : M. Jonathan Bradley, président, annonce qu'un des sujets discutés était la pollution par le bruit et que le Comité a recommandé la rédaction d'un nouveau règlement sur le bruit.</p> <p>Comité Assurer la gestion des eaux : M^e François Bélisle, président, annonce qu'un seul sujet était à l'ordre du jour de la réunion, soit les rampes de mise à l'eau. Cependant, un point a été ajouté en Affaires diverses, l'eau potable dans un secteur de Pointe-du-Lac à la suite de la rencontre citoyenne qui a porté sur ce sujet.</p> |
| Décision : s. o. | |
| Responsable de l'exécution : s. o. | |
| Échéancier / suivi : s. o. | |
| Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o. | |
| Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o. | |

Bilans, résultats de sondage et états de la situation

| | |
|--|---|
| Sujet | <p>Situation des contrats à un seul soumissionnaire – Mise au point sur la situation des marchés et les effets sur nos approvisionnements municipaux – M. Jean-François Houde</p> <p>M. Jean-François Houde informe les membres du Conseil que l'objectif de sa présentation consiste à clarifier le marché des camions incendie et de leur présenter les stratégies mises de l'avant par sa direction pour faire face aux difficultés actuelles des marchés. Il affirme que la situation concernant un soumissionnaire unique pour l'acquisition de camions incendie est malheureusement la même partout au Québec, sauf dans deux cas. Il s'agit d'une situation déplorable dans laquelle la Ville essaie de projeter ses besoins pour les trois à cinq prochaines années afin de les regrouper dans le but d'intéresser plusieurs joueurs. La Direction de l'approvisionnement met beaucoup d'énergie dans la préparation des marchés avant de lancer ses appels d'offres pour l'acquisition de camions incendie. M^e François Bélisle demande s'il est possible de connaître les raisons pour lesquelles les entreprises ne présentent pas de soumission. M. Houde répond que son équipe appelle systématiquement tous les joueurs potentiels avant le lancement d'un appel d'offres public et les appelle de nouveau s'ils n'ont pas présenté de soumission. En 2022, la raison principale invoquée par les entreprises est la capacité.</p> <p>M. Houde aborde ensuite la question de l'état des marchés municipaux. Un rapport rédigé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton sur l'analyse des marchés publics au Québec révèle un désintérêt des entrepreneurs pour les marchés publics, en particulier le marché municipal. La Direction de l'approvisionnement applique déjà les recommandations du rapport : préparer les marchés, faire une analyse des besoins, publier les appels d'offres au bon moment et alléger la lourdeur administrative (complexité, délais) par exemple en faisant appel à un service de courtage pour l'acquisition de voitures d'occasion. M. Houde répond aux questions des membres du Conseil et termine sa présentation en disant que son équipe est la meilleure au Québec et qu'elle exploite au maximum toutes les opportunités et les possibilités des marchés.</p> |
| Décision : s. o. | |
| Responsable de l'exécution : s. o. | |
| Échéancier / suivi : s. o. | |
| Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o. | |
| Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o. | |